

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2016**

N°3 :

OBJET : Administratif et financier

Présents :

Département du Doubs

Mme Christine BOUQUIN, Présidente
Mme Annick JACQUEMET, Vice-Présidente
M. Thierry MAIRE DU POSET, Conseiller Départemental
M. Raphaël KRUCIEN, Conseiller Départemental
Mme Géraldine LEROY, Conseillère Départementale

Etat

M. Bernard FALGA, Directeur Régional des Affaires Culturelles de Bourgogne Franche-Comté

Ville de Salins-les-Bains

M. Gilles BEDER, Maire

Ville d'Arc-et-Senans

M. Jacques MAURICE, Maire

Personnalités qualifiées

M. Daniel BOUCON
M. François FAVORY

Représentants du personnel

Mme Nathalie DURAND-BRETON
M. Lionel VIARD

Pouvoirs :

M. Alain DAUBAS, Electricité de France, a donné un pouvoir non nominatif attribué en séance à M. Daniel BOUCON
M. Ludovic FAGAUT, Vice-Président du Conseil départemental du Doubs, a donné pouvoir à Mme Annick JACQUEMET
M. Loïc NIEPCERON, Conseiller régional de Bourgogne Franche-Comté, a donné pouvoir à Mme Christine BOUQUIN

Absents excusés :

M. Raphaël BARTOLT, Préfet du Doubs
Mme Zsuzsanna BERI, Cheffe du Service des Affaires Culturelles de Neuchâtel
M. Patrick BONTEMPS, Adjoint au Maire de Besançon
Mme Laurence FLUTTAZ, Vice-Présidente de la Région Bourgogne Franche-Comté
M. Denis GRANDJEAN, personnalité qualifiée
M. Roland MASSUDA, Directeur Régional de la Caisse des Dépôts

Rapporteur : Mme Christine BOUQUIN, Présidente de l'EPCC

EXPOSE

Décision modificative du budget n°2

Cette décision modificative n°2 permet d'inscrire des recettes et des dépenses nouvelles non prévues lors du vote du budget primitif 2016, mais aussi de réviser le montant de certaines dépenses et recettes prévues en sections de fonctionnement et de procéder à un virement de chapitre à chapitre en section d'investissement.

La totalité des modifications proposées sont regroupées dans la maquette budgétaire jointe en annexe au présent rapport.

Etablissement Public de Coopération Culturelle Saline Royale d'Arc et Senans

Les principales modifications sont les suivantes :

En section de fonctionnement, équilibrée à 75.761 € :

- Evolution des dépenses :

- -30.000 € pour le projet Interreg ARCHITECTURE ET PAYSAGE reporté à 2017, compensé par une baisse des recettes de 40.000 €.
- +10.296 € pour les dépenses directes du projet Europe Créative ORPHEUS XXI. Cette somme est compensée par une subvention européenne obtenue fin septembre.
- +61.565 € transférés à la Fondation CIMA, notre partenaire espagnol pour le projet ORPHEUS XXI, comme le prévoit notre contrat avec la Commission européenne.
- +9.900 € pour le projet IMAGES ET SONS NUMERIQUES, compensés par une subvention FEDER obtenue début juillet.
- Un virement de 15.000 € pour le pôle « Evénements d'entreprises et séjours », en passant du chapitre 011 (compte 604, prestations de service) au chapitre 012 (compte 6211, personnel intérimaire).
- +10.000 € pour la dépréciation du stock d'un ouvrage du CRDP édité en 2011. Ce livret pédagogique ne générant presque plus de recettes, nous envisageons de le distribuer gratuitement aux enfants et aux familles de visiteurs.
- +5.000 € en prévision d'un éventuel dépassement de la ligne de crédits dédiée aux droits d'auteurs.
- +9.000 € au cas où la gendarmerie ne retrouverait pas le véhicule NISSAN déclaré manquant depuis le 08/11.

- Evolution des recettes :

- Pour le Trail des 2 salines, +7.000 € de subvention du Conseil départemental, +3.500 € du Crédit Agricole, +3.500 € de la ville de Salins-les-Bains, et +300 € de la ville d'Arc-et-Senans.
- -2.500 € de la part du Ministère de la culture pour Les Portes du Temps.
- -20.000 € du Conseil départemental du Jura (absence de réponse depuis plusieurs années).
- -53.677 € pour le projet « Patrimoine du sel et développement économique » (report de certaines actions à 2017).
- +11.298 € pour le projet ORPHEUS XXI (quote-part 2016 de la subvention européenne dédiée aux dépenses directes de l'EPCC). Et +61.565 € provenant de l'Union Européenne pour le même projet et dédiés aux dépenses sur 3 ans de notre partenaire espagnol.
- +132.775 € du programme FEDER pour le projet « Images et sons numériques ».
- -25.000 € d'autres subventions pour le Trail des deux salines et le projet « Images et sons numériques ».
- -8.000 € de mécénat de la Caisse des Dépôts (10.000 € obtenus sur 18.000 € demandés en 2016).
 - +5.000 € pour le concert de Jordi Savall et du Concert des Nations organisé à la Collégiale de Dole le 30 juin dernier.

En section d'investissement :

- Virement de chapitre à chapitre pour 50.000 € : pour une inscription comptable de l'étude de définition du plan de gestion UNESCO conforme aux demandes de Monsieur le Payeur départemental.

Etablissement Public de Coopération Culturelle Saline Royale d'Arc et Senans

FONCTIONNEMENT	compte	Chapitre	recettes	compte	chapitre	dépenses
REGUL SUBVENTIONS						
CONSEIL DEPARTEMENTAL DU DOUBS TRAIL DES 2 SALINES	DG7410	74	7 000			
MINISTERE DE LA CULTURE PORTES DU TEMPS	DG7431	74	-2 500			
CONSEIL DEPARTEMENTAL DU JURA ACTIONS CULTURELLES	DG7411	74	-20 000			
INTERREG - PATRIMOINE DU SEL (report partiel 2017)	DG74316	74	-53 677			
INTERREG - ARCHITECTURE ET PAYSAGE (report 2017)	DG74316	74	-40 000	PE62383	011	-30 000
EUROPE CREATIVE - ORPHEUS XXI	DG74314	74	11 298	PE604	011	10 296
REVERSEMENT SUBV CIMA ORPHEUS XXI	DG74314	74	61 565	PE604	011	61 565
FEDER - IMAGES ET SONS NUMERIQUES	DG74313	74	132 775	PE604	011	9 900
VILLE DE SALINS - TRAIL des 2 salines	DG746	74	3 500			
VILLE ARC ET SENANS - TRAIL des 2 salines	DG744	74	300			
CREDIT AGRICOLE - TRAIL des 2 salines	DG7713	77	3 500			
AUTRES SUBVENTIONS	DG748	74	-25 000			
REGUL MECENAT						
CAISSE DES DEPOTS	DG7713	77	-8 000			
ASSOCIATION JURA INFO	DG7713	77	5 000			
VIREMENT DE CHAPITRE A CHAPITRE						
PERSONNEL INTERIMAIRE EES				REC604	011	-15 000
PROVISIONS DEPRECIATIONS STOCKS (carnet CRDP - STOCKS LIBRAIRIE)						
				DG68173	68	10 000
CHAPITRE 67 - SI BESOIN EN FIN D'ANNEE						
Droits d'auteur				DG6718	67	5 000
Cession NISSAN suite vol				DG6752	67	9 000
TOTAUX			75 761 €			75 761 €

INVESTISSEMENT	compte	chapitre	recettes	compte	chapitre	dépenses
Virement de chapitre à chapitre				2031	20	50 000
				2188	20	-50 000
TOTAUX			0 €			0 €

Mise à jour de la politique tarifaire 2017

Nous avons fait le choix d'augmenter les droits d'entrée pour les groupes, en effet, cela fait plusieurs années qu'ils n'ont pas augmenté malgré l'offre muséale qui s'est étoffée. Nous proposons ainsi de passer de 7.50 € à 7.90 € pour suivre l'augmentation des tarifs individuels haute saison / basse saison.

Par ailleurs, nous avons décidé de baisser le tarif des soirées LUX SALINA pour favoriser l'accès d'un public plus nombreux, notamment les familles. Nous proposons également un forfait visite + spectacle pour donner la possibilité au visiteur d'enchaîner une visite diurne et nocturne et l'inciter à dîner à la Saline et à faire des achats à la librairie-boutique.

Etablissement Public de Coopération Culturelle Saline Royale d'Arc et Senans

- SOIREE LUX SALINA SEULE :
 - Adulte plein tarif : 10 €
 - Adulte tarif réduit : 8,30 €
 - Enfant de 6 à 17 ans inclus : 4,50 €
 - Gratuit en dessous de 6 ans
 - Forfait famille (2 adultes + 2 enfants) : 26 €
- VISITE EN JOURNEE + LUX SALINA :
 - Adulte plein tarif : 18 €
 - Adulte tarif réduit : 15 €
 - Enfant de 6 à 17 ans inclus : 8 €
 - Gratuit en dessous de 6 ans
 - Forfait famille (2 adultes + 2 enfants) : 45 €

La grille des tarifs de billetterie mise à jour est jointe au rapport.

Sortie de l'inventaire d'un véhicule

Suite à l'achat d'un nouveau véhicule utilitaire Kangoo, l'EPCC a cédé son ancien véhicule Sbarro qu'il possédait depuis 19 ans.

Désignation : Véhicule 106 Pick up Sbarro
Code immobilisation : B00024
Date entrée : 25/06/1997
Valeur brute : 8232.25 €
Valeur nette comptable : 0 €

Par ailleurs, à la suite de la disparition d'un véhicule utilitaire de marque NISSAN déclarée à la gendarmerie le 08/11, il est nécessaire de prévoir une délibération de cession d'immobilisation au cas où la gendarmerie ne retrouverait pas le véhicule (il s'agit là d'une prudence comptable pour ne pas être bloqué en fin d'année).

Désignation : VEHICULE NISSAN NV200
Code Immobilisation : 2016-B0001
Date entrée : 08/09/2016
Valeur brute : 9000 €
Valeur nette comptable : 9000 € puisque nous devons l'amortir à partir de 2017

Marché supérieur à 50.000 € HT (titres restaurant).

L'établissement public de coopération culturelle prévoit de lancer un marché à lot unique de fournitures et livraison de titres restaurant dont le montant total (renouvellement compris) dépassera 50.000 € HT.

Durée du marché et estimation des coûts annuels :

- Ce marché à bons de commande sera passé pour une durée d'un an, reconductible une fois pour un an.
- Le montant estimatif de nos besoins s'élève à 103.000 € HT / an.

Critères de sélection des candidatures pour les deux marchés :

- Garanties financières
- Garanties professionnelles

Critères de jugement des offres pour le marché de fourniture de titres restaurant :

- **Prix des prestations : 70 points.**

L'achat des titres-restaurant eux-mêmes n'est pas concerné. La comparaison s'exerce sur le prix de la prestation d'établissement, de gestion et d'envoi des titres-restaurant.

Pour l'analyse du critère prix, la note attribuée pour le prix sera calculée de la façon suivante : Prix de l'offre la plus basse / Prix de l'offre concernée x Pondération.

Etablissement Public de Coopération Culturelle Saline Royale d'Arc et Senans

- Référence des candidats, certification : 30 points.

Les références seront analysées. Les candidats pourront fournir, le cas échéant, les certifications ou agréments dont ils sont bénéficiaires.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter la décision modificative n°2, telle que présentée via une maquette budgétaire jointe au rapport.

Il est proposé au Conseil d'Administration de valider la mise à jour de la politique tarifaire 2017.

Il est proposé au Conseil d'Administration de valider la cession de ces véhicules (au prix qui sera déterminé par la Direction avec le garage acquéreur pour ce qui concerne la Sbarro), et la sortie des véhicules de l'inventaire.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'autoriser le Directeur à lancer et signer le marché relatif à la fourniture et la livraison des titres restaurant selon les modalités décrites ci-dessus.

Vote à main levée

Membres : 15

Pour : 15

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APRES AVOIR VOTE

- **ADOpte** à l'unanimité la décision modificative n°2, telle que présentée via une maquette budgétaire jointe au rapport.
- **VALIDE** à l'unanimité la mise à jour de la politique tarifaire 2017.
- **VALIDE** à l'unanimité la cession de ces véhicules (au prix qui sera déterminé par la Direction avec le garage acquéreur pour ce qui concerne la Sbarro) et la sortie des véhicules de l'inventaire.
- **AUTORISE** à l'unanimité le Directeur à lancer et signer le marché relatif à la fourniture et la livraison de titres restaurant selon les modalités décrites ci-dessus.

La Présidente

Christine BOUQUIN

EPCC Saline royale d'Arc-et-Senans
Certifié exécutoire par le Président du
Conseil d'Administration
Compte tenu de la réception en Préfecture le : 05.01.17
Et de la publication le : 05.01.17

Préfecture du Doubs

Reçu le 05 JAN. 2017



Contrôle de légalité